

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2025

**Séance du 11 septembre 2025 :** sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.

Date de convocation : **29/08/2025**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 13

**Conseillers présents :** 10 (BAEUPERLE Arnaud, Elodie PETER, BAUMONT Valérie, FISCHER Scarlett, HESS Frédéric, Claire MOTIER, OTT Jean-Marie, URBAN Gilles, WEBER Alain, Sébastien MERKLING).

**Conseillers excusés :** Franck KENNEL (pouvoir à Sébastien MERKLING), Amandine SERHANE (pouvoir à Valérie BAUMONT), WITZ Manuel (pouvoir à Alain WEBER),

**Secrétaire de séance :** MERKLING Sébastien (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

**Calcul du quorum :** par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec 10 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juin 2025
3. Remboursement des frais de transport en minibus
4. Rapport d'activité 2024 – Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains
5. Rapport d'activité 2024 – Commission locale du grand cycle de l'eau
6. Don à la commune – Association de chasse Im Bruehl
7. Décision modificative 01 – Commune
8. Subvention ravalement de façades – SCHNEPP Anneliese
9. Recrutement d'un vacataire - MAJ
10. Divers et communications

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur MERKLING Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 juin 2025

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 18 juin 2025.

### 1. REMBOURSEMENT / TRANSPORT MINIBUS

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, les élèves de la commune d'Uttenhoffen scolarisés à Mietesheim sont véhiculés dans un minibus. Une convention de location est en place avec la Région Grand Est. Ce minibus est conduit en partie par les agents de la commune de Mietesheim.

Suite à un accord avec la commune d'Uttenhoffen, les heures complémentaires ainsi effectuées sont rémunérées aux agents par la commune de Mietesheim qui en demande ensuite le remboursement à la commune d'Uttenhoffen, qui elle-même le répercutera dans son décompte global à la Région Grand Est.

De plus depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la région Grand Est finance l'intégralité des transports effectués dans le cadre du RPI ainsi que les frais de carburant. Depuis 2023 il y a cependant lieu de facturer non plus en

année civile mais en année scolaire. Aussi l'année scolaire 2024/2025 sera facturée à l'automne 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents**

De demander le remboursement des frais de carburants suivants : 1 062,99 €

De demander le remboursement des heures complémentaires et vacations payées à savoir 11 331,40 €  
- à Mme PICOT Béatrice pour les heures de conduite effectuées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 4 juillet 2025, à savoir 439,75 h x 17,13 €/heure = 7 532,92 €  
- à M. Edgar NARDIN pour les heures de conduite effectuées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 4 juillet 2025, à savoir 24 vacations (correspondant à 294 heures) = 3 798,48 €  
Soit un total de **12 394,39 €**

## **2. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités annuel 2024 transmis par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents** d'approuver ce rapport.

## **3. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 – COMMISSION LOCALE DU GRAND CYCLE DE L'EAU DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités annuel 2024 transmis par la Commission Locale du SDEA du Grand Cycle de l'Eau du Pays de Niederbronn-les-Bains. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents** d'approuver ce rapport.

## **4. ACCEPTATION DE DON – ASSOCIATION DE CHASSE « Im Bruehl »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du lot de chasse communal de Mietesheim, l'Association de chasse « Im Bruehl » a décidé de faire un don à la commune d'un montant de 200,€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents** d'accepter ce don.

## **5. DECISION MODIFICATIVE 01**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines modifications seraient à apporter au Budget Commune pour procéder aux amortissements à effectuer cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents**, **D'APPROUVER** le virement de crédits suivants :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
042-6811	Dotations aux amortissements	+ 5 500
681	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- 5 500

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
2152	Installations de voirie	+ 5 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
040-280422	Amortissement – Privé – Bâtiments et installations	+ 5 500

## **6. SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier présenté par Mme SCHNEPP Anneliese concernant la maison 2 rue du Cheval Noir à Mietesheim en vue d'obtenir une subvention pour le ravalement de façades de son immeuble, conformément à la délibération du 7 septembre 2023 instaurant cette aide, et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents**

- d'accorder une subvention de : 143 m<sup>2</sup> x 3,50  
Total : 500,50 €
- de financer cette subvention sous le C/20422, où un crédit suffisant est prévu sur le budget primitif 2025.

## **7. RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE- MAJ**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération à l'acte.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer, dans le cadre du RPI regroupant les communes de Mietesheim, Uttenhoffen et Mertzwiller, le transport en minibus des élèves des communes de Mietesheim et Uttenhoffen en renfort de l'agent technique en poste, ainsi que de la gestion des plannings, à partir du 14 octobre 2022.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un montant brut de 170,00 €, congés payés compris

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire à partir du 14 octobre 2022
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un montant brut de 170,00 euros à partir du premier octobre 2025.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de donner tout pouvoir au maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Monsieur le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

- ✓ Concernant la mise à jour du Rifseep (régime indemnitaire des salariés) M. le Maire propose au Conseil de repousser le dossier à une date ultérieure n'ayant pas tous les éléments en sa possession et comme il n'y a pas de caractère d'urgence non plus.
- ✓ M. le Maire explique tout le déroulement de l'arrivée au 15 août dernier des gens du voyage et tout ce qui s'est passé jusqu'à leur départ... Vigilance pour l'an prochain car maintenant que les terrains sont repérés...
- ✓ M. le Maire explique aussi qu'il faut certainement refaire des essais de pression des poteaux d'incendie communaux car les dernières mesures datent de 2019 et sont pour partie obsolète. D'autant plus que certains PI sont neufs et que nous ne disposons pas de leur état de pression. Décision est donc prise de confier ces mesures au SDEA encore en 2025 pour pouvoir enfin valider l'arrêté DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) communal.



- ✓ Ensuite sont passés en revue les différents dossiers et points d'attention tels que ;
  - les différents travaux de voirie prévus par EJL pour le compte de la CEA et le complément communal que EJL pourrait exécuter dans la foulée.
  - les travaux sur la VC6 (entre Mertzwiller et Mietesheim) financés par la Comcom et ne donnant pas tout à fait satisfaction. Une reprise du gravillonnage va être exécutée mi-octobre
  - les défauts d'étanchéité de la toiture du club house et l'entretien des abords et sa prise en charge...
  - les travaux ES suite à la reprise de branchement à l'ancien restaurant au Chasseur
- ✓ Un retour est fait sur la rentrée scolaire et la régie de transport scolaire qui est de plus en plus difficile à tenir en terme d'organisation, de personnel et de finances.
- ✓ M. le Maire annonce aussi que la Comcom organise un mois d'animation sur tout le territoire en direction des séniors sur des thématiques diverses et variées et que le programme complet se trouve dans le dernier magazine intercommunautaire distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- ✓ Un retour rapide est fait sur les différentes manifestations estivales qui ont rythmé notre commune
- ✓ Les élections municipales 2026 vont avoir lieu normalement les 15 et 22 mars prochains

Signature du secrétaire de séance :

MERKLING Sébastien

Signature du Maire :

Jean-Marie OTT